

LAVAL, le 13 mars 2020.



Note n°2 (qui intègre le contenu du courrier envoyé le samedi 29 février)

Virus Covid 19 : mesures sanitaires au 13 mars 2020

Comme vous le savez, il nous est demandé de participer activement aux mesures de prudence relatives à la lutte contre l'expansion du Virus Covid 19. Dans l'état actuel des choses, dès parution du décret ministériel, les rassemblements seront limités à 100 personnes, y compris les liturgies. La conférence des évêques de France « recommande que les personnes à risque et les personnes de âgées de plus de 70 ans ne soient présentes dans aucun rassemblement. » Sous réserve d'autres principes de précaution édictés après ce vendredi à 17h00, voici quelques mesures sanitaires à observer durant toute la durée de l'épidémie et les adaptations que nous pouvons faire au service tous.

1. Rencontre et rassemblements d'enfants et de jeunes

Tant que les écoles, les collèges et les lycées sont fermés, les pèlerinages, les rassemblements d'enfants et de jeunes et les retraites de première communion, de profession de foi ou de confirmation etc. ne peuvent pas avoir lieu. Sont également concernées les rencontres en petites équipes.

Durant cette période, vous pourrez recevoir des éléments du Service diocésain de la Catéchèse, à transmettre par internet aux familles.

La reprise se fera en même temps que la reprise des activités scolaires ou périscolaires.

2. Célébration de l'Eucharistie

a. Nombre de personnes par célébration

En fonction des indications qui pourront être rendues publiques par la préfecture dans les jours qui viennent, on se conformera au numéris clausus imposé pour les rassemblements.

En fonction du nombre habituel de fidèles, là où l'on en discernera l'opportunité, faculté est accordée aux prêtres de célébrer plusieurs messes le dimanche pour limiter le nombre de personnes par assemblée et répondre au mieux aux besoins spirituels du peuple de Dieu.

Les personnes à risque et les personnes âgées de plus de 70 ans pourront utiliser la radio ou la télévision pour s'unir de cœur aux offices et communier spirituellement.

b. Précautions avant la messe

Sacristains, lecteurs, ministres et paroissiens sont invités à se laver les mains avant la messe.

c. Salutations

Il est demandé de ne pas se serrer la main ni de s'embrasser à l'entrée ou à la sortie de l'église.

d. Distance entre les personnes

Il est recommandé de garder une distance d'environ un mètre tant dans les bancs que dans les processions.

e. Geste de paix

Il est demandé de ne pas partager le baiser de paix.

f. Acclamation de l'Évangile

Pour l'acclamation de l'Évangile, le prêtre ou le diacre peuvent ne pas embrasser le lectionnaire, qui a été touché préalablement par d'autres personnes.

g. Communion

Il nous est recommandé de communier dans la main ou uniquement spirituellement.

L'occasion est donnée de rappeler à ceux pour qui cette pratique de la communion dans la main n'est pas familière que la finalité de la communion eucharistique n'est pas tant la manducation concrète de l'hostie que la communion spirituelle : « Que l'Esprit Saint fasse de nous une éternelle offrande à ta gloire ! ».

Dans le processionnal de communion, pour les personnes adultes ou les enfants qui ne communient pas, on peut les bénir, mais sans les toucher.

Pour le processionnal de communion, s'assurer que toutes les personnes qui donnent la communion se sont lavé les mains juste avant ou ont passé une solution hydroalcoolique et le font à nouveau après la communion.

3. Baptêmes et Mariages

Nombre de personnes par célébration :

En fonction des indications qui pourront être rendues publiques par la préfecture dans les jours qui viennent, on se conformera au numéris clausus imposé pour les rassemblements.

4. Funérailles.

a. Nombre de personnes par célébration

En fonction des indications qui pourront être rendues publiques par la préfecture dans les jours qui viennent, on se conformera au numéris clausus imposé pour les rassemblements.

b. Dernier adieu

1/ Le prêtre, le diacre ou le guide bénissent le corps avec le goupillon et l'eau bénite.

2/ Les personnes de l'assemblée peuvent venir devant le cercueil et, sans le toucher, s'incliner en signe de respect et ou se signer du signe de la Croix.

5. Maison diocésaine Cardinal Billé.

Dans l'état actuel des choses, à partir de demain samedi et jusqu'à nouvel ordre, la Maison diocésaine Cardinal Billé est fermée au public, y compris la bibliothèque diocésaine.

Les événements prévus ouverts au public sont annulés ou reportés.

Les responsables de service, les personnels techniques ou administratif et les laïcs missionnés, qu'ils exercent leur mission de façon salariée ou bénévole, gardent la possibilité de venir travailler dans le respect des consignes annoncées.

Il est conseillé aux personnes de plus de 70 ans de rester chez elles et d'assurer leur mission à distance.

* * *

Durant cette crise qui atteint toute la société, j'invite chacun à la prudence et au respect des normes sanitaires déjà publiées ou à venir.

Je vous assure de ma prière et vous invite à porter tous les Mayennais dans la prière.

+ Thierry SCHERRER
Evêque de Laval